



DECLARATION LIMINAIRE

CSA DU 13 MAI 2026

Madame la Directrice,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

FO Justice souhaite, en ouverture de cette instance, revenir sur les événements récents survenus au sein du CP de Béziers, ainsi que sur le mouvement social qui s'y est exprimé.

Dès les premières heures de la journée du **16 avril 2026**, les personnels, profondément affectés et en colère face à la dégradation continue de leurs conditions de travail, ont souhaité alerter la direction par une action forte et symbolique. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte plus large, marqué par des problématiques nationales bien connues – notamment la surpopulation carcérale et le manque chronique d'effectifs – mais dont les conséquences se traduisent concrètement et quotidiennement au niveau local.

Aujourd'hui, il est impératif de rappeler que ces difficultés ne peuvent plus rester sans réponse. Les personnels attendent des mesures immédiates, concrètes et adaptées à la réalité du terrain.

FO Justice souhaite ainsi porter à votre attention plusieurs revendications prioritaires :

La nécessité de réponses locales rapides et efficaces, en complément des orientations nationales, afin d'améliorer sans délai les conditions de travail des agents ;

Une gestion plus rigoureuse des profils de détention, notamment concernant les transferts de détenus identifiés comme perturbateurs ou agressifs, dont la présence impacte directement la sécurité et le quotidien des personnels ;

La mise en place de dispositifs adaptés en mode dégradé, garantissant que la réduction des moyens humains entraîne une adaptation réelle des activités, et non une surcharge accrue pour les agents ;

La prise en compte immédiate des situations de tension et de violence, avec des réponses managériales claires et protectrices pour les personnels ;

Un engagement fort de la direction locale, à travers des décisions visibles et assumées, traduisant une réelle volonté d'améliorer les conditions de travail.

Nous tenons également à rappeler que la mobilisation récente ne saurait être interprétée comme un simple signal ponctuel. Elle traduit une exaspération profonde et durable. Les personnels refusent que la dégradation de leurs conditions de travail devienne la norme.

Enfin, **FO Justice** souligne que cette démarche s'inscrit dans un esprit de responsabilité. Les agents restent attachés à leur établissement et à leurs fonctions, mais ils attendent en retour reconnaissance, protection et considération.

Le CSA doit être un lieu d'écoute et d'engagement. Nous attendons aujourd'hui des réponses précises et des perspectives concrètes.

